



MISE A DISPOSITION DE MOBILIER COMMUNAL POUR MANIFESTATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

Date de mise à disposition souhaitée :

Enlèvement du matériel : le à ☐ 8H30 ☐ 13H30

Retour du matériel : le à ☐ 8H30 ☐ 13H30

Enlèvement et retour du lundi au vendredi

Date de la demande :

Demandeur / Contact :

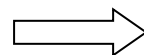
N° SIRET :

Adresse :

Tel :

Mail :

Matériel disponible			Demande	Accord	Tarif	Total matériel	Caution
Désignation	Dimension/ poids	Nbre disponible					
Caisson 1* : 25 tables + 50 bancs + 42 chaises (clé cadenas à prendre en mairie)	Poids Lourd 2.5 T	1			150 €		200 €
Caisson 2* : 25 tables + 50 bancs + 42 chaises (clé cadenas à prendre en mairie)	Poids Lourd 2.5 T	1			150 €		
Chaises plastiques	H : 45 cm	80			1 € l'unité		100 €
Tables pliantes (8 places)	220x80 cm	17			4,00 € l'unité		
Bancs pliants	L : 220 cm	58			4,00 € les 2		
Praticable (podium d'intérieur) **		36 m ² (3X12m ²)			30€ les 12m ²		
Escalier pour podium (+ garde-corps)		2			Inclus		
Barrières de police * (clé cadenas à prendre en mairie)	• 2.50m • 2.00m	32 40			1€ l'unité		
Panneaux d'information bi-face plastifiés (bord de route) - Format A1 / Recto-Verso	H 1.50m L 0.80m	2					100 €
Grilles expo – sur pied	H 2,00m L 1.00m	50 CTM			1€ l'unité		
Gobelets recyclables	A la demande	537			1€ par gobelet non restitué		
					TOTAL		



Pour l'enlèvement et le retour du matériel s'adresser au Centre Technique Municipal :
06.85.23.72.99 // 05.53.61.27.35 (en semaine – 8h00-12h00 / 13h00-16h30)

* Les clés des caissons / barrières sont à retirer en Mairie (selon horaires d'ouverture)

** Le podium peut être utilisé en extérieur sous condition de prendre toutes les dispositions afin de le protéger de la pluie et de l'humidité (bâche).

REGLEMENT : dépôt de garantie obligatoire (en espèces ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

- Des arrhes (30 % du prix de la location) devront être versées à réception de l'avis favorable de la location.
- Le solde de la location et la caution devront être déposés en Mairie (selon horaires d'ouverture), avant le retrait du matériel loué (minimum 24h avant la date de retrait).



En cas de non-paiement de la somme due, le Trésor Public engagera des poursuites de recouvrement contre le demandeur.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :

- Être une association à but non lucratif
- Réservation minimum **15 jours avant l'événement**, avec une fiche de réservation dûment complétée (qui sera équivalente à une convention temporaire de mise à disposition)
- Le transport, le chargement et l'installation du matériel sont à la charge du locataire (sauf pour les caissons) : à récupérer au Centre Technique Municipal (11 route de Blanzac 24130 Prigonrieux)
- Durant toute la période de location, le matériel loué est placé sous la responsabilité exclusive du preneur
- Le matériel doit être restitué : **propre, rangé et en bon état**

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DEFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....